

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## COMMUNE DE POUY-DE-TOUGES

**Par arrêté n° AR\_2024\_07 en date du 08 février 2024**

Le Maire de la commune de Pouy-de-Touges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'abrogation de la carte communale et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet,

Mme RALUY Alexandra exerçant la profession d'architecte DPLG a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de Pouy-de-Touges du 05 mars 2024 à 14 h 00 au jeudi 04 avril 2024 à 17 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture, les mardis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 30 ainsi que les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 09 h 00 à 11 h 45.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Pouy-de-Touges le mardi 05 mars de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi 16 mars de 09 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 04 avril de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers soumis à enquête publique unique, incluant le projet de PLU et le dossier comprenant les informations environnementales ainsi que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et le dossier comprenant les informations environnementales.

- Sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne :
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituel d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie,
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse 1 place de la mairie 31430 Pouy-de-Touges,
- Par courrier électronique à l'adresse : [plu-zonage-eaux-usees-commune-de-pouy-de-touges@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-zonage-eaux-usees-commune-de-pouy-de-touges@mail.registre-numerique.fr)
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/plu-zonage-eaux-usees-commune-de-pouy-de-touges>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de Pouy-de-Touges
- Sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver l'élaboration du PLU et l'abrogation de la carte communale.

RESEAU 31 délibérera pour approuver le zonage d'assainissement des eaux usées.